

Partenariat Cité des métiers | Bibliothèque Publique d'Information : Être un centre associé

Intervention de Marion Morillère, Chargée de collections et médiation Emploi BPI - Des possibilités en PACA

De nombreux publics de la BPI ont besoin d'être accompagnés au sujet de leurs questionnements professionnels ou dans leur recherche d'emploi : chômeurs, usagers en reconversion ou s'inscrivant dans une démarche de formation tout au long de la vie, personnes souhaitant créer leur entreprise, étudiants.

Face à la multiplication de ces sollicitations, la BPI a développé - pour mieux répondre à ces attentes complexes - un premier partenariat avec le Centre d'Information et de documentation des Jeunes. Ainsi, la structure a pu mettre en place des ateliers de rédaction de CV, de lettre de motivation, et de préparation à des entretiens d'embauche.

En 2015, la BPI est devenue Centre associé de la Cité des Métiers en signant un protocole d'accord avec la Cité des Métiers.

Ce partenariat s'inscrit dans le respect de la charte de la Cité des métiers :

- Accueillir de manière gratuite, anonyme et sans rendez-vous, dans l'esprit du service public ;
- Se centrer sur le besoin de la personne ;
- Favoriser l'écoute par un espace accueillant et valorisant ;
- S'adresser à tout public ;
- S'adapter aux besoins des habitants du territoire.

Cette charte est très proche des valeurs de la BPI et compatible avec son mode de fonctionnement

Ce partenariat se concrétise par :

- une documentation commune et une signalétique approuvée par la Cité des métiers.
- Partage de pratiques professionnelles : La Cité des métiers de La Villette a proposé 11 journées de sensibilisation destinées aux agents de la BPI. À l'inverse la BPI a organisé 4 matinées de visite et de présentation des ressources de la BPI pour 45 conseillers et partenaires de la Cité des métiers. Ces visites ont permis de mieux connaître chaque structure, de mieux renseigner l'utilisateur.
- La mise en place d'ateliers thématiques

En termes de ressources humaines : un agent référent est nécessaire dans chacune des structures, ainsi qu'un mi-temps à la BPI.

Les personnels d'accueil font l'objet d'un agrément et respectent une fiche mission commune.

Les ateliers ont débuté avant la signature d'un protocole d'accord et ont permis plusieurs espaces d'expérimentation et des retours d'expériences.

Les thématiques sont variées : « Cultiver la confiance en soi par le théâtre pour (re)trouver un emploi », « Écrire et partager autour de son projet professionnel »,

« S'informer sur la validation des acquis de l'expérience [VAE] », « Portage salarial, une alternative à la création d'entreprise », « Formes alternatives d'activité, comment exercer autrement ? », « Comprendre les règles de l'entreprise pour mieux présenter sa candidature »

Une fois par mois, accueil de « Youpi matins », sessions de co-searching pour dynamiser la période de recherche d'emploi grâce au collectif.

Succès parmi les ateliers : « Cultiver la confiance en soi par le théâtre pour (re)trouver un emploi » et « Ré-enchanter son projet pro » [proche du coaching]. Ce second est en questionnement avec l'association la Tortue bleue pour l'adapter et répondre aux attentes de formations plus personnalisées, intimistes. Pour la rentrée 2018, il sera proposé en 2 sessions.

Des événements ponctuels, plus vastes, avec de nouveaux partenaires

La BPI a proposé récemment une Bibliothèque Vivante : « Vous faites quoi dans la vie ? » avec le collectif « Dire le travail ».

Il existe une trentaine de Cités des métiers dans le monde et de nombreux Centres associés. Les partenariats entre Cités des métiers et bibliothèques peuvent prendre des formes diverses en fonction des spécificités des territoires, des équipements, de leurs possibilités et des gains mutuels à en retirer. Il s'agit à chaque fois d'une équation expérimentale à monter en accord avec les deux entités. Cela peut se traduire par la mise en place d'un centre associé ou des sessions thématiques ou bien d'autres formules à inventer.

À cet effet, la BPI et la Cité des Métiers ont organisé le 7 novembre 2017 un séminaire sur ces questions.